



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Les-palmes-d-Yvette>

# Les palmes d'Yvette

- ACTUALITÉS - Actualité locale -

Date de mise en ligne : dimanche 16 juin 2013

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

**Propos d'accueil** par le président des D.D.E.N. 29, Jean Pierre Kergourlay.

La Troisième République, après avoir rendu l'éducation gratuite puis obligatoire, a décidé de la laïciser en n'acceptant dans les écoles publiques uniquement que du personnel laïque : c'est **la loi Goblet** du 30 octobre 1886.

**Article 17** : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel Laïque. » La même loi crée les délégués cantonaux qui en 1969 deviendront les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN).

**Article 9** : « l'inspection des établissements d'instruction primaire publics et privés est exercé » par ..., suit toute une liste de personnes parmi lesquelles « le Maire et les délégués cantonaux ». La loi Goblet fait du délégué cantonal une sorte de représentant - indépendant - de la Laïcité et de la République auprès de l'école.

C'est à ce titre que notre amie **Yvette Balay, D.D.E.N. et membre actif du groupe "Laïcité Aujourd'hui"** a été élevée au grade d'officier dans l'ordre des palmes académiques.

<a href="IMG/jpg/medaille3.jpg" type="image/jpeg">



*Le bulletin de l'enseignement laïque du Finistère n°5 de mars 1945 nous apprend que Madame Guéguin, la maman d'Yvette, était secrétaire adjointe du syndicat, chargée de la commission pédagogique.*

Après ses études primaires, Yvette - née dans une famille d'enseignants (Parents, oncles et tante) - poursuit ses études à l'École Nationale Professionnelle de **Poligny**, dans le Jura.

Elle enseignera, comme beaucoup à l'époque, comme remplaçante dans l'enseignement technique à **Corton** en Côte d'or, puis dans les Côtes d'Armor, à **Tréguier**. Elle sera nommée au Pargo, à **Vannes**, poste qu'elle ne rejoindra pas : l'Éducation nationale recherche un prof de commerce et remarque qu'elle possède un brevet commercial. Elle regagne donc son Finistère natal, au collège de **Rosporden** où elle travaille (prof de français et de commerce) sous la direction de Monique Guéguin, l'épouse de son cousin Pierre\*.

En 1960 elle est appelée par la directrice de l'École Normale des filles de **Quimper**, car elle possède un monitorat d'enseignement ménager. Elle y exercera 6 ans et fera la connaissance de nombreuses futures institutrices. C'est à cette époque qu'elle militera au planning familial : une pionnière, avec d'autres collègues de l'École normale d'institutrices. Elle s'occupera de la trésorerie pendant 15 années .

En 1966, elle sera professeur de mathématiques et de sciences à Ferdinand Buisson, puis de 1967 à 1977 au collège de la Tour d'Auvergne, toujours à Quimper.

## Les palmes d'Yvette

---

En 1977, changement de décor : direction la **Nouvelle Calédonie** où se trouve déjà sa fille, et où elle enseignera pendant 6 ans.

Retour en métropole où le manque d'un mois de services actifs l'obligera à travailler jusqu'à ses 60 ans , au collège de Fouesnant.

Avec la retraite, au début des années 90, son militantisme est loin d'être émoussé : elle est recrutée comme DDEN par Florestine Jeannès, puis adhère un peu plus tard à l'Amicale Laïque de Concarneau.

[<a href="IMG/jpg/Yvette\\_et\\_Josee.jpg" type="image/jpeg" title="">](IMG/jpg/Yvette_et_Josee.jpg)



**Le discours d'Yvette** après qu'elle eût été décorée par **Albert Hervet**, commandeur des Palmes Académiques.

[<a href="IMG/doc/Yvette\\_discours\\_palmes.doc" title="Word - 250 ko" type="application/msword">](IMG/doc/Yvette_discours_palmes.doc "Word - 250 ko")

.  
  
\* **Pierre Guéguin**, maire de Concarneau qui a été fusillé le 22 octobre 1941 par les Allemands au camp de Châteaubriant, et dont le lycée de Concarneau porte le nom.